***DISCOURS de M. DOMINIQUE SORAIN***

***HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE***

***Séminaire international du PECC***

***Présidence de la Polynésie française – 20 janvier 2020***

***Seul le prononcé fait foi***

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Madame la Députée,

Monsieur le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel,

Monsieur le Président du Comité France Territoires du Pacifique pour la Coopération économique en Asie-Pacifique *(Pascal LAMY),*

Monsieur le Président du Comité polynésien du PECC *(Michel PAOLETTI),*

Mesdames et Messieurs les membres du PECC,

Mesdames, Messieurs,

Avant de présenter la dynamique de la trajectoire outre-mer 5.0 dans laquelle se sont engagées les collectivités d’outre-mer aux côtés de l’Etat, je souhaiterais dire quelques mots sur l’importance que la France attache au Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC).

La France a rejoint le PECC en 1997 en tant que membre associé grâce à ses trois collectivités d’outre-mer dans le Pacifique : Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Depuis, il y a eu un engagement permanent en la matière

C’est Michel ROCARD qui a contribué à assurer la présence de la France dans cette instance internationale de 2001 à 2016. Particulièrement investi dans les affaires du Pacifique, convaincu de la nécessité de l’insertion régionale des collectivités françaises pour relever le défi de leur développement durable, Michel ROCARD s’est investi pendant ces quinze années dans les travaux du PECC.

Je me souviens encore des propos de Michel ROCARD sur l’urgence climatique qui avaient marqué les esprits et, qui sont plus que jamais d’actualité car l’urgence est encore plus forte aujourd’hui.

Depuis sa création, depuis 40 ans donc, le PECC a vu son rôle s’accroître avec la création de l’APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation)*, forum économique intergouvernemental dont il fait fonction de centre de ressources et d’évaluation.

Je sais que Pascal LAMY, président du comité français depuis 2016, œuvre aux côtés des instances existantes, au renforcement des relations économiques dans la zone Pacifique.

Le Président de la République a eu l’occasion récemment de rappeler toute l’importance qu’il attache à cette zone, comme il a pu l’indiquer lors de sa visite officielle en Australie en mai 2018 durant laquelle il a appelé à la fondation d’un espace indo-Pacifique s’appuyant sur des valeurs, des intérêts et des objectifs communs.

J’ai eu d’ailleurs l’occasion de le rappeler lors d’un récent colloque à l’université qui a permis d’être au cœur de cette problématique que le Président de la République va développer lors de sa venue au mois d’avril notamment lors de la réunion du forum des îles du Pacifique (FIP) et du One Planet Summit (OPS) qui se dérouleront à cette occasion.

Aujourd’hui, la volonté politique est de développer un partenariat plus approfondi entre les Etats de la région sur des sujets qui les réunissent, notamment la sécurité et le développement économique, avec pour objectif le bien-être des populations et la résilience au changement climatique dont les effets s’imposent à tous. Les mesures à prendre pour emprunter la voie d’un développement durable sont au cœur de nos préoccupations.

La résilience, thème qui sera débattu pendant ce séminaire, fait aujourd’hui l’objet d’un dialogue nourri entre les nations, nous vous remercions de l’avoir choisi. Et en effet, nous savons que la résilience, c’est-à-dire la capacité des sociétés à s’adapter aux chocs de toute nature et à leurs conséquences, est une condition nécessaire au développement durable, je n’ai besoin d’en convaincre personne ici.

La résilience ne va cependant pas de soi. Toutes les sociétés présentent un potentiel de résilience, mais encore faut-il savoir l’identifier, le renforcer et l’exploiter si l’on veut mettre en place des politiques publiques gagnantes.

Et c’est bien dans l’optique de générer cette nouvelle dynamique que les présidents des exécutifs de huit collectivités d’outre-mer, dont la Polynésie française, ont signé avec l’Etat, en juillet dernier, la charte d’engagement de la trajectoire outre-mer 5.0.

Lancée officiellement le 9 avril 2019 par la Ministre des Outre-mer, cette nouvelle approche a pour ambition de concrétiser les 17 objectifs de développement durable identifiés par les Nations Unies. Mais elle est aussi le fruit des réflexions et concertations engagées lors des Assises des outre-mer puis du grand débat national. La trajectoire outre-mer 5.0 est une stratégie qui se veut pragmatique ; elle s’appuie sur des initiatives qui sont déjà à l’œuvre afin de créer une synergie profitable dans les domaines économique, social et environnemental, les trois piliers du développement durable.

C’est un chemin que les collectivités d’outre-mer et l’Etat ont choisi de parcourir ensemble, en invitant toutes les composantes de la société – entreprises, organisations non gouvernementales, citoyens… – à concourir à l’horizon 2030 à la réalisation de **cinq objectifs :**

* **zéro vulnérabilité,**
* **zéro carbone,**
* **zéro déchet,**
* **zéro polluant agricole,**
* **zéro exclusion.**

Ces cinq objectifs sont en prise directe avec les défis les plus prégnants de nos outre-mer. Ces défis vous les connaissez tous, ils sont identifiés depuis longtemps : des caractéristiques géographiques qui engendrent l’isolement, l’éloignement, l’étroitesse des marchés.

Nous pouvons estimer que les défis qui doivent être relevés se résument essentiellement à une extrême vulnérabilité aux chocs extérieurs, vulnérabilité à laquelle la trajectoire 5.0 veut apporter des réponses appropriées.Une vulnérabilité d’abord aux risques naturels : inondations, cyclones, tsunamis, éruptions volcaniques pour certains.

En Polynésie française, la résilience aux risques s’est forgée d’une part sur la connaissance que les populations des cinq archipels ont de leur environnement. Je ne suis pas le seul à être admiratif du lien que les Polynésiens entretiennent avec la nature.

D’autre part, la résilience aux risques s’est trouvée renforcée par la planification des procédures d’intervention en cas de situation d’urgence, avec pour objectif **quatre missions prioritaires :**

* **venir au secours des populations exposées,**
* **assurer la continuité ou le rétablissement des services essentiels,**
* **assurer l’information du public**
* **et maintenir l’ordre public si nécessaire.**

Ces missions sont de la responsabilité de l’Etat en lien direct avec les institutions locales du Pays et des communes. Les conduites à tenir et les procédures d’intervention ne s’improvisent pas, elles se planifient en concertation avec tous les acteurs concernés à partir du dispositif général du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile). Le directeur de la protection civile vous présentera demain comment ces risques sont pris en compte et comment les pouvoirs publics se sont organisés pour assurer, en Polynésie française, la protection des personnes, des biens et de l’environnement. C’est bien l’objectif de zéro vulnérabilité de la trajectoire 5.0 qui est ici poursuivi, pour renforcer la résilience aux risques naturels. Je pense ici en particulier avec la construction d’abris de survie.

Le changement climatique que notre planète subit est à l’origine de phénomènes météorologiques générateurs de risques naturels. Nous pouvons ainsi faire un lien étroit entre l’objectif de zéro vulnérabilité que je viens d’évoquer et celui de zéro carbone de la trajectoire 5.0.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre qui participent au changement climatique est une condition nécessaire au maintien des écosystèmes, y compris humains. Dans nos outre-mer, dotés d’un fort potentiel environnemental, développer le recours aux énergies renouvelables ne présente que des avantages.

D’abord, ces énergies vertes permettront de limiter le recours aux énergies fossiles, extrêmement polluantes et dont on sait qu’elles finiront par s’épuiser. Cela permettra de réduire une deuxième vulnérabilité, économique cette fois, aux chocs extérieurs engendrés par des situations instables dans des pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient ou en Amérique du Sud.

Et la Polynésie française possède des atouts formidables et montre l’exemple à bien des égards, notamment en matière d’innovation avec le développement de la technologie SWAC (*Sea Water Air Conditionning)*, la climatisation par eau de mer. Les projets de SWAC, déjà existants ou à venir, sont ambitieux - hôtels, hôpital, administrations à Papeete - mais en cohérence avec l’exigence de la Polynésie française pour la sauvegarde de son environnement.

Les transports en commun ne sont pas en reste. La société RTCT (Réseau de Transport en Commun de Tahiti), délégataire de service public qui procède actuellement au renouvellement de sa flotte, a bénéficié d’une aide fiscale de l’Etat pour une première tranche d’acquisition de 63 véhicules sur un projet total de 240 bus modernes, dont le tiers sera 100 % électrique. 12 nouveaux bus ont été réceptionnés en fin d’année dernière. En 2019, sept bus électriques ont été mis en circulation dans la zone urbaine de Papeete. Ces efforts concourent à la fiabilisation d’une offre de transport en commun dont l’objectif à terme est d’être suffisamment attractive pour que les usagers délaissent leur véhicule particulier pour prendre les bus, réduisant ainsi la circulation routière. Il s’agit là encore de politiques publiques qui s’inscrivent pleinement dans la trajectoire 5.0.

Tout comme le sont les initiatives concourant à la lutte contre le plastique à usage unique. Je pense par exemple aux actions de sensibilisation menées par des associations et collectifs de citoyens ou à la mise en place de consigne des bouteilles en plastique. De manière générale, toutes les actions relevant de l’économie circulaire œuvrent à la réalisation de l’objectif zéro déchet de la trajectoire 5.0 et cette exigence est d’ailleurs déjà inscrite au plan climat énergie mis en œuvre en Polynésie française.

L’objectif zéro polluant agricole de la trajectoire 5.0 entre également en résonnance avec les préoccupations des Polynésiens. Je pense aux initiatives prises par certains élus d’interdire l’utilisation des pesticides. Et je veux saluer ici les excellents résultats publiés en septembre dernier par la direction de l’Agriculture concernant les analyses qu’elle mène deux fois par an sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes locaux ou importés. Ces analyses montrent que les produits locaux testés respectent les normes sanitaires à 95 %, contre 81 % pour les produits importés testés, et sont exempts de toute trace de pesticide à 67 %, contre 25 % pour les produits importés.

Je voudrais également citer toutes les opérations menées par l’Etat, le Pays, les communes et les acteurs de la société civile pour bâtir une société inclusive : les aides à l’accession au logement, l’accompagnement et la prise en charge des plus démunis, les actions de lutte contre le décrochage scolaire, voici des exemples d’initiatives que l’objectif zéro exclusion de la trajectoire 5.0 souhaite pérenniser.

Lutter contre l’exclusion c’est aussi mettre en place les outils du désenclavement. Nous ne pouvons que nous réjouir des nouvelles infrastructures numériques qui permettent de relier l’ensemble des archipels de la Polynésie française entre eux mais aussi au reste du monde. Il s’agit d’un enjeu majeur qui permettra aux enfants de bénéficier de l’enseignement à distance, à la population des îles de bénéficier d’une offre de soins immédiate grâce à la télé-médecine ou encore d’accéder aux services publics grâce à la dématérialisation des démarches administratives. Le numérique constitue un outil indéniable de la continuité territoriale en Polynésie française et pourra lui permettre à terme de se positionner dans le Pacifique Sud en tant que plateforme interconnectée**.** Naturellement, l’Etat soutient l’ensemble de ces efforts, notamment à travers le dispositif de défiscalisation nationale.

Au travers de tous ces exemples concrets qui ne sont pas exhaustifs, j’ai voulu mettre en évidence deux idées simples : tout d’abord que la trajectoire outre-mer 5.0 est une dynamique que tout le monde peut rejoindre : institutions publiques, décideurs, élus, entreprises, associations et citoyens.

Ensuite, que cette stratégie s’appuie sur des dispositifs qui existent déjà et qu’elle souhaite pérenniser. La création d’un label « Trajectoire outre-mer 5.0 » permettra de donner une meilleure lisibilité aux politiques publiques mises en œuvre comme aux initiatives de la société civile, en illustrant l’engagement de tous les acteurs pour relever les enjeux du développement durable.

Enfin, je terminerai mon propos en vous disant que chaque collectivité d’outre-mer est différente : les problématiques sont certes similaires, mais elles sont envisagées et traitées avec un ressenti propre à chaque population, en fonction de son héritage culturel qui je crois est d’une importance capitale. Ce serait ainsi une erreur de proposer à l’ensemble des outre-mer un outil standardisé pour répondre à un même problème, car la solution est forcément différente. Les structures sociétales doivent être prises en compte, comme le rapport à la nature ou les systèmes économiques en vigueur. C’est la raison même pour laquelle toutes les composantes de la société sont invitées à s’engager dans la trajectoire 5.0, à s’en emparer et à développer les outils les plus appropriés au contexte local.

Les outre-mer Français, s’ils sont ancrés dans la République, font partie d’un ensemble régional particulier. Vous le savez, j’ai eu cette chance de servir cette France d’outre-mer, en étant préfet de La Réunion, préfet de Mayotte et également directeur du cabinet de la ministre des outre-mer.

L’Archipel France est riche de ses outre-mer situés dans trois océans et deux hémisphères. Et c'est aussi pour cela que la France est regardée. Les expériences qui fonctionnent suscitent un vif intérêt qui donne aux outre-mer une plus-value certaine qui leur permet de se positionner dans leur région.

J’entends depuis quelques années cette demande des collectivités d’outre-mer d’être les têtes-de-pont de la France et de l’Union européenne dans leur région. Elles le sont sans conteste, même si je me rends bien compte que cette demande en cache en réalité une autre, celle d’une insertion régionale réussie, sans laquelle le développement ne saurait être pleinement durable.

Je peux vous assurer de la volonté de l’Etat pour développer avec la Polynésie française ses relations avec les Etats insulaires en développement et conformément au souhait du Président de la République, un forum des îles du monde devrait être organisé cette année.

Je suivrai avec attention vos travaux et je suis certain que vos discussions permettront d’éclairer et d’enrichir les nombreuses initiatives développées en Polynésie française.

Dominique SORAIN